

L'ancien président de Beauvais dans la tourmente

Joël Thiébaud va être assigné devant le tribunal des affaires de sécurité sociale. Le club réclame réparation pour un redressement fiscal portant sur trois années de sa présidence.

PAR VINCENT MELOSCI

LES PROCÉDURES s'enchaînent à l'encontre de Joël Thiébaud. L'ancien président omnipotent du Bouc Volley est déjà assigné devant le tribunal de grande instance de Beauvais par le club (NDLR : notre édition du 18 octobre) qui, s'appuyant sur une expertise judiciaire des comptes du club accablante, lui réclame près de 2 M€ de dommages et intérêts. L'ex-commissaire aux comptes Jean-Louis Vogel, décédé en mai 2015 et désormais représenté par ses héritiers et des assurances, est également visé par l'action du club.

Une nouvelle assignation en justice va prochainement être notifiée à Joël Thiébaud, ainsi qu'aux représentants de Jean-Louis Vogel, cette fois devant le tribunal des affaires de sécurité

IL EST ÉVIDENT QUE CE SUR QUOI ON EST REDRESSÉ TIENT À LA GESTION DES ANCIENS DIRIGEANTS

M^e OLIVIER GERAL, L'UN DES AVOCATS DU BOUC

sociale (Tass) de Beauvais. « Ils l'auront reçue d'ici quinze jours-trois semaines », confie l'un des avocats du club, M^e Olivier Geral, du cabinet Futuris. Il entend ainsi demander réparation pour le redressement dont le Beauvais Oise Université Club a fait l'objet de la part de l'Urssaf il y a plus d'un an (NDLR : notre édition du 22 mars 2016). Ce redressement, de l'ordre de 200 000 €, porte sur les années 2012, 2013 et 2014, les trois dernières de Joël Thiébaud à la tête du Bouc (il est parti le 30 juin 2014). L'avocat du club avait déjà fait un re-

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS S'ÉLOIGNE POUR LE BOUC

« Il est évident que ce sur quoi on est redressé tient à la gestion des anciens dirigeants, indique M^e Olivier Geral. Ce serait anormal que le club supporte cette condamnation alors qu'elle résulte d'une gestion plus qu'aléatoire [de l'ancien président] et d'un contrôle du commissaire aux comptes encore plus aléatoire. Je vais les assigner pour qu'ils aient à supporter in fine les condamnations que le Tass pourrait for-

muler à l'encontre du club à la requête de l'Urssaf. » Des condamnations éventuelles qui ne menacent cependant plus le club, désormais en Elite, dans un avenir proche. L'épée de Damoclès s'est en effet éloignée jeudi dernier lors d'une audience du Tass, le tribunal ayant accepté la demande de M^e Geral de radier le dossier du Bouc. En clair, cela signifie que le redressement est mis en stand-by pour une durée de deux ans et que l'Urssaf ne peut pas reprendre ses poursuites pendant ce laps de temps. L'avocat du club avait sollicité cette radiation, invoquant qu'il « fallait attendre », dans la mesure où ce dossier et l'assignation devant le TGI sont « connexes ». Il a été entendu, à la plus grande satisfaction du Bouc, dont la trésorerie n'aurait pas permis de s'acquitter du redressement. Pour M^e Geral, « ça laisse deux ans pour examiner la question de la responsabilité des anciens dirigeants ».

Ce redressement, de l'ordre de 200 000 €, porte sur les années 2012, 2013 et 2014, les trois dernières de Joël Thiébaud à la tête du Bouc.



LP/FLORENT PERVILLE

Football REGIONAL 2



Creil cherche une sortie de crise

Le candidat à la montée se retrouve en bas de tableau.

PAR NACIME RAHOUI

ABDELMALEK KISMOUNE ne mâche pas ses mots. « Notre début de saison est catastrophique ! » lâche le président de Creil (Régional 2). Alors que la montée en R1 était l'objectif en début de saison, le club navigue en bas

de séparer de son entraîneur Murtala Sacko. Pour le remplacer, Barcati Lari est arrivé. « Barcati a joué et entraîné à Creil. Je voulais un coach du cru », explique Kismoune.

A 46 ans, le nouveau technicien, passé par Nogent-sur-Oise, Saint-Leu, Clermont et Chantilly, revient avec beaucoup de plaisir. « Creil est

vais repositionner Sylvain Loembe en défense centrale. Avant, il était utilisé comme arrière gauche, mais ce n'est pas son poste. » Le coach a aussi rassuré Malek Lounis, la recrue phare du dernier mercato estival creillois. « C'est simple, avant mon arrivée, il était remplaçant et ne jouait que vingt minutes par match